



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2022

OBJET :

DE-22-04-1-13) ACQUISITION SOUS FORME DE VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) AUPRES DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE LA VILLE DE VINCENNES (VINCEM) D'UN LOT DE VOLUME SIS 84 BIS AVENUE AUBERT

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 31 mars 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : Mme VOISIN (pouvoir à Mme VALERO), M. BONAVENTURE (pouvoir à M. CHARDON), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme GALL (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : Mme ALBERT, M. DIARRA .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article 1601-3 du Code civil ;

Vu le permis de construire numéro PC 94 080 18 1025 délivré à la VINCEM le 16 juillet 2019, pour la réalisation d'un projet résidentiel de 78 logements en accession à la propriété, 11 logements sociaux, une résidence étudiante de 65 logements, un local classé « Etablissement Recevant de Public » (ERP) et un parc de stationnement en sous-sol sur un terrain sis 21 rue Victor Basch, 74 à 84 bis avenue Aubert, 1 rue Massue ;

Vu l'état descriptif de division en volumes établi le 13 avril 2021 et complété le 23 juin 2021;

Vu les statuts de l'association syndicale libre « Villa Aubert » ;

Vu le projet d'acte d'acquisition dressé par Maître Schneegans ,

Vu la consultation des services de France domaine en date des 27 et 31 janvier 2022 ;

Considérant que le lot de volume numéro 5, situé dans le programme « Villa Aubert » en cours de construction est adapté à accueillir un équipement public ;

Considérant la proposition d'acquisition sous forme de vente en l'état futur d'achèvement du lot de volume numéro 5 brut de béton, réseaux de fluides en attente, portes et fenêtres posées au prix d'un-million-huit-cent-mille euros (1 800 000 euros), toutes taxes comprises ;

Considérant la nécessité d'adhérer à l'association syndicale libre « Villa Aubert » ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Domaine du 06 avril 2022,

DÉLIBÈRE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220413-Imc1H9528H1-DE Date de réception en Préfecture : 19/04/2022 Date de Publication : 21/04/2022

à l'unanimité,

ARTICLE I : Décide de l'acquisition sous forme de vente en l'état futur d'achèvement auprès de la société d'économie mixte de la ville de Vincennes VINCEM, du lot de volume numéro 5 brut de béton, hors réalisation des aménagements, réseaux de fluides en attente, portes et fenêtres posées sis 84 bis avenue Aubert, au prix de 1 800 000 euros payables 50% à la signature de l'acte authentique, et 50% à la livraison.

ARTICLE II : Décide d'adhérer à l'association syndicale libre « Villa Aubert ».

ARTICLE III : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé